

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

**COMPTE RENDU du BUREAU de la COMMISSION LOCALE de
l'EAU du 23 février 2017**

Lieu : Mairie de Monceaux

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
CS 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. Coullaré remercie les membres du bureau de participer à la réunion :

N°	NOM	ETABLISSEMENT	PRESENT ou REPRESENTÉ
1	M. Philippe MARINI	Président de la CLE Ville de Compiègne	M. COULLARÉ
2	M. Alain COULLARÉ	1 ^{er} vice-président de la CLE CC. Pays d'Oise-et-d'Halatte (CCPOH)	X
3	M. Didier LEDENT	2 ^{ème} vice-président de la CLE CC. Plateau Picard (CCPP)	Excusé
4	M. Stanislas BARTHELEMY	3 ^{ème} vice-président de la CLE CC. Plaine d'Estrées (CCPE)	Excusé
5	M. Jean Pierre VRANCKEN	4 ^{ème} vice-président de la CLE CC. Pays des Sources (CCPS)	X
6	M. Eric BERTRAND	5 ^{ème} vice-président de la CLE Agglo. Région Compiègne (ARC)	X
7	Mme. Michèle BOURBIER	6 ^{ème} vice-président de la CLE Commune de Pierrefonds	Excusée
8	M. Bruno LEDRAPPIER	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	X
9	M. Christophe THIEBAUT	Chambre d'Agriculture de l'Oise	Excusé
10	M. Mathieu LARME	SUEZ	X
11	M. Laurent FELIX	SAUR	Excusé
12	M. Christian DELANEF	Fédération Pêche de l'Oise (FDAAPPMA)	X
13	M. Isabelle DOMERGUE	Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT)	Mme RIVOLIER
14	M. Eric DEROZIER	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	X
15	Mme Marie-Anne BERNE	Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	X
TOTAL			09

En plus des membres du bureau de la CLE, était présent :

- M. Michel ARNOULD, Maire de Verberie – membre de la CLE
- M. Sébastien DESCHAMPS, directeur du SMOA
- Mme Camille HERNANDEZ, chargée de mission SAGE

Le point à l'ordre du jour est :

- Avis 002.2017 : demande de report de la diminution du volume alloué à l'irrigation agricole
- Question diverses

- **Avis 002.2017 : demande de report de la diminution du volume alloué à l'irrigation agricole**

M. COULLARÉ rappelle les différents échanges et débats relatifs à la définition du VMPO. Il cite en particulier l'arbitrage du VMPO à 5 700 000 m³ réalisé par M. VERJUS (DRIEE Ile-de-France) et M. CAFFIN (DREAL Picardie) sur la base de la contre-expertise du BRGM en 2012.

M. DESCHAMPS détaille le contenu du courrier de la DDT en date du 19 janvier 2017 concernant l'avis de la CLE du SAGE Oise-Aronde au sujet du report de la diminution du volume alloué à l'irrigation agricole. Il indique que le bureau du SMOA s'est réuni le 09 février 2017 à la demande de MM. THIEBAUT et BRICOUT. Durant cette réunion, les irrigants ont sollicité le soutien politique des élus du SMOA dans le but d'accompagner le portage du projet de territoire lié à la sécurisation de l'irrigation du bassin de l'Aronde. Les Vice-présidents du SMOA ont validé le soutien politique et se sont engagés à solliciter l'attention de M. le Préfet de l'Oise.

M. COULLARÉ indique son accord pour le report compte tenu des discussions et engagements des différentes parties prenantes. Cependant, il précise que le report est temporaire et est fonction de la recharge de la nappe de la Craie.

M. DESCHAMPS ajoute que le SMOA a présenté un état des niveaux de la nappe et des cours d'eau lors du comité syndical du 16 février 2017. En résumé, la nappe de la Craie se vidange depuis le 11 juillet 2016 et ne présente aucun signe de recharge. Il rappelle les cycles théoriques de recharge (octobre à avril) et de vidange (mai à septembre). Il ajoute que le suivi de la nappe repose sur le piézomètre d'Estrées-Saint-Denis. En parallèle, il rappelle que le comité de gestion de la ressource n'intègre pas le niveau de la nappe (piézomètres Estrées-Saint-Denis & Hémévillers) et les assècs recensés par l'ONEMA. En conséquence, le seul indicateur correspond au débit de l'Aronde situé à l'extrémité du bassin.

M. BERTRAND questionne Mme RIVOLIER au sujet du basculement temporaire d'une partie du volume prélevable AEP non consommé par les captages de Baugy au profit des irrigants. Il précise que cette opération pourrait être mise en place lors de sécheresse importante et lorsque les irrigants auraient consommé la totalité du volume prélevable irrigation.

Mme RIVOLIER indique que cette opération n'est pas envisageable sur le principe notamment en raison d'un volet sécurisation du réseau AEP (pollution sur les ouvrages des Hospices, besoin de secourir un réseau voisin de l'ARC, ...). Mme RIVOLIER propose d'étudier la question.

Mme BERNE indique que l'AESN est favorable au report de la diminution du volume alloué à l'irrigation agricole sous réserve de la fourniture d'un calendrier organisationnel retraçant les étapes jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation unique de l'OUGC et permettant d'avoir une réduction des volumes en 2018. De plus, elle souhaite procéder à la modification de l'arrêté sécheresse permettant la réduction des volumes sur la ZRE pour l'année 2017.

Mme RIVOLIER indique que la modification de l'arrêté sécheresse peut être envisagée lors de la prochaine séance du comité de gestion de la ressource en eau.

M. DESCHAMPS questionne Mme RIVOLIER au sujet du courrier de la DDT en date du 23 janvier 2017 notamment au niveau du paragraphe précisant « *Dans l'attente de la mise en place de l'OU, les volumes en vigueur en 2016 sont maintenus pour une année complémentaire* ».

Mme RIVOLIER indique que la DDT n'a pas entériné le report. Elle précise que la DDT prendra en compte le présent avis du bureau de la CLE au niveau de l'arrêté préfectoral.

M. VRANCKEN indique son accord pour le report de la diminution du volume alloué à l'irrigation agricole. Il demande que ce report soit limité à l'année 2017.

M. COULLARÉ propose aux membres du bureau de la CLE de se prononcer sur l'avis. À l'issue d'un vote à la main levée, l'avis favorable a été retenu sous réserve d'un report jusqu'au 31 décembre 2017.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Coullaré remercie les participants et lève la séance.



Le 1^{er} Vice-président,


Alain COULLARÉ